

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE EN 2021-2022

CYCLISME

CYCLO-CROSS



Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon - CS 40100 - 78069 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX
Tél : 08.11.04.05.55 (non surtaxé) – E-mail : info@ffc.fr – Web : <http://www.ffc.fr>
Fédération affiliée au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)
Créée le 6 février 1881 sous la dénomination Union Vélocipédique de France





PRINCIPES GÉNÉRAUX DE SÉLECTION

Ces principes généraux de sélection sont communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme :

1 - Le Directeur Technique National est le sélectionneur. Il arrête la sélection nominative sur proposition du Manager de la filière concernée, après avis du Directeur du Service Médical de la FFC.

2 - Le Directeur Technique National effectue son choix parmi les sportifs ou sportives de nationalité française ayant une licence UCI sélectionnables dans l'objectif prioritaire de l'Équipe de France, qui est d'obtenir des titres et des médailles olympiques

3 - La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et les remplaçant(e)s. Les remplaçant(e)s peuvent être désignés « titulaire » à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

4 - Le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qui n'est manifestement plus en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale, de l'absence totale ou partielle de surveillance médicale réglementaire.

5 – Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnables ou sélectionnés tout sportif, qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération. La cohésion de l'Équipe de France étant un élément essentiel à la performance individuelle et collective, l'éligibilité aux critères techniques et sportifs détaillés en suivant ne fait aucunement obstacle à une décision du DTN d'écarter tout sportif dont l'attitude, le comportement, les actes ou refus d'adhérer aux règles de vie du collectif ou aux consignes des encadrants, viendraient à nuire à l'Équipe de France, à ses performances, à sa préparation ou encore à son image.

6 - Les sportifs s'engagent à honorer toute sélection en Équipe de France et à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par l'Entraîneur national en charge du collectif concerné. En cas d'exemption de stage ou de compétition pour raison médicale, un certificat médical de contre-indication doit être établi par le médecin en charge du collectif concerné.

7 - Le Directeur Technique National peut ne pas appliquer les quotas attribués au pays.



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE DE FRANCE CYCLO-CROSS

- Catégorie Juniors et Espoirs / H et D

MISSION	Intitulé	Date	Pays
1	Championnats d'Europe – Col du Vam	6 et 7/11/2021	Pays-Bas
2	Coupe du Monde – Tabor	14/11/2021	Rép. Tchèque
3	Coupe du Monde – Namur	19/12/2021	Belgique
4	Coupe du Monde – Dendermonde	26/12/2021	Belgique
5	Coupe du Monde – Flamanville	16/01/2022	France
6	Coupe du Monde – Hoogerheide	23/01/2022	Pays-Bas
7	Championnats du Monde – Fayetteville	29 et 30/01/2022	USA

- Catégorie Elite H et D

MISSION	Intitulé	Date	Pays
1	Championnats d'Europe – Col du Vam	6 et 7/11/2021	Pays-Bas
2	Championnats du Monde - Fayetteville	29 et 30/01/2022	USA

Epreuves internationales soumises à autorisation / sélection de la FFC :

➔ Epreuves de la Coupe du Monde

Les épreuves 2021-2022 de la Coupe du Monde de cyclo-cross sont :

10 octobre 2021 : Waterloo (États-Unis)
13 octobre 2021 : Fayetteville (États-Unis)
17 octobre 2021 : Iowa City (États-Unis)
24 octobre 2021 : Zonhoven (Belgique)
31 octobre 2021 : Overijse (Belgique)
14 novembre 2021 : Tabor (République Tchèque) *
21 novembre 2021 : Coxyde (Belgique)
28 novembre 2021 : Besançon (France)
5 décembre 2021 : Anvers (Belgique)
12 décembre 2021 : Val di Sole (Italie)
18 décembre 2021 : Rucphen (Pays-Bas)
19 décembre 2021 : Namur (Belgique) *
26 décembre 2021 : Termonde (Belgique) *
2 janvier 2022 : Hulst (Pays-Bas)
16 janvier 2022 : Flamanville (France) *
23 janvier 2022 : Hoogerheide (Pays-Bas) *

* : épreuves comprenant les catégories juniors, espoirs hommes et dames.

➔ Coupes du Monde - Dames Elites et espoirs :

8 places sont disponibles, incluant les dames appartenant au Top 50 du Ranking UCI qualifiées d'office, et **2 places supplémentaires pour les filles U23** soit un total maximum de 10 par nation.

Chaque dame devra déposer sa candidature à la DTN, via le site internet officiel rubrique cyclocross (www.ffc.fr), **au minimum 2 semaines avant l'échéance**. **Pour être recevable, la candidature doit être totalement renseignée, notamment l'hébergement. Toute candidature sans hébergement se verra refusée.** Sur proposition de l'Entraîneur National Cyclo-cross, la Direction Technique Nationale établira la liste des coureuses retenues et procédera ainsi à l'engagement à l'épreuve mentionnée.

La participation aux épreuves de Coupes du Monde est individuelle sous les couleurs de club, de team UCI ou de Team cyclo-cross UCI, conformément à la réglementation UCI. Si la coureuse est prise en charge au sein de la délégation française, elle doit concourir sous le maillot de l'Equipe de France.

- **Catégorie élites et espoirs dames :**

Au-delà des qualifiées d'office, pour être sélectionnable, une coureuse doit atteindre l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 30 premières d'une manche de la Coupe du Monde 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans les 30 premières du Championnat du Monde espoirs ou élites dames 2021 ;
- Avoir terminé dans les 5 premières du Championnat de France Elites dames ;
- Avoir terminé dans les 8 premières d'une des 8 manches de Coupe de France 2021-2022 ;
- Avoir terminé dans le top 8 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2021-2022 ;
- Avoir terminé dans le top 5 des Championnats de France juniors dames 2021.

➔ Coupes du Monde - Elites Hommes :

8 places sont disponibles, incluant les hommes appartenant au Top 50 du Ranking UCI, qualifiés d'office et non remplaçables. Les coureurs espoirs peuvent prétendre à une qualification lorsqu'aucune manche de la Coupe du Monde espoirs n'est organisée le même jour.

Chaque coureur devra déposer sa candidature à la DTN, via le site internet officiel (www.ffc.fr), **au minimum 2 semaines avant l'échéance**. **Pour être recevable, la candidature doit être totalement renseignée, notamment l'hébergement. Toute candidature sans hébergement se verra refusée.** Sur proposition de l'Entraîneur National Cyclo-cross, la Direction Technique Nationale établira la liste des coureurs retenus et procédera ainsi à l'engagement à l'épreuve mentionnée.

La participation aux épreuves de Coupes du Monde est individuelle sous les couleurs de club, de team UCI ou de Team cyclo-cross UCI, conformément à la réglementation UCI. Si le coureur est pris en charge au sein de la délégation française, il doit concourir sous le maillot de l'Equipe de France.

Catégorie élites :

Au-delà des qualifiés d'office, pour être sélectionnable, un coureur doit atteindre l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 30 premiers d'une manche de la Coupe du Monde 2021-2022 ;
- Avoir terminé dans les 20 premiers du Championnat du Monde et d'Europe Elite 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans les 5 premiers du Championnat de France Elites hommes 2021 ;
- Avoir terminé dans les 6 premiers d'une des 8 manches de Coupe de France 2021-2022 ;
- Avoir terminé dans le top 3 d'une manche de la Coupe de France espoirs 2021-2022 ;
- Avoir terminé dans le top 6 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI.

Les coureurs espoirs ont la possibilité de postuler sur chacune des manches de Coupe du Monde accueillant uniquement les catégories élites.

➔ Coupes du Monde - espoirs hommes :

La participation aux épreuves de Coupe du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire.

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pour l'épreuve de **Tabor (République Tchèque) le : 14/11/2021**
 - Avoir terminé dans les 10 premiers d'une manche de Coupe du Monde espoirs 2020-2021 ;
 - Avoir terminé dans le top 5 U23 d'une des 4 premières manches de la Coupe de France ;
 - Avoir terminé dans le :
 - Top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2021-2022 ;
 - Top 20 d'un cyclocross C1 inscrit au calendrier UCI 2021-2022 ;
 - Top 30 d'une manche de la Coupe du Monde Elite UCI 2021-2022 ;

- Pour les épreuves de **Namur (Belgique), Dendermonde (Belgique)** le 19 et 26/12/2021
 - Avoir terminé dans les 15 premiers de la 1^{ère} manche de Coupe du Monde 2021 ;
 - Avoir terminé dans les 12 premiers du Championnat d'Europe cyclo-cross 2021 ;
 - Avoir terminé dans le top 5 d'une des 6 manches de la Coupe de France
 - Avoir terminé dans le :
 - Top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2021-2022 ;
 - Top 20 d'un cyclocross C1 inscrit au calendrier UCI 2021-2022 ;
 - Top 30 d'une manche de la Coupe du Monde Elite UCI 2021-2022

- Pour l'épreuve de **Flamanville (France)**, le 16/01/2022 et **Hoogerheide (Pays-Bas)**, le 23/01/2022
 - Sélectionnés au Championnat du Monde 2022 ;
 - Concernant Flamanville, la Fédération dispose d'un quota de 10 coureurs espoirs. Seront engagés les coureurs sélectionnés pour le Championnat du Monde puis une liste de coureurs ayant remplis les critères suivants :
 - Podium Championnats de France ;
 - Top 6 U23 d'une manche de la Coupe de France ;
 - Top 10 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI ;
 - Top 20 d'un cyclocross C1 inscrit au calendrier UCI ;
 - Top 30 d'une manche de la Coupe du Monde Elite UCI.

Seront pris en charge par l'Equipe de France uniquement les coureurs sélectionnés pour le Championnat du Monde.

➤ Coupes du Monde - Juniors hommes :

La participation aux épreuves de Coupe du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pour l'épreuve de **Tabor (République Tchèque) le : 14/11/2021**
 - Avoir terminé dans les 5 premiers d'une épreuve UCI juniors 2021/2022 ;
 - Avoir terminé dans les 5 premiers d'une des 4 premières manches de la Coupe de France 2021-2022.

La sélection définitive sera déterminée après la Coupe de France de Quelneuc

- Pour les épreuves de **Namur (Belgique), Dendermonde (Belgique) le : 19/12/2021 et 26/12/2021**
 - Avoir terminé dans les 15 premiers de la 1^{ère} manche de Coupe du Monde 2021 ;
 - Avoir terminé dans les 12 premiers du Championnat d'Europe cyclo-cross 2021 ;
 - Avoir terminé dans les 5 premiers d'une des deux manches de la Coupe de France de Troyes.

- Pour l'épreuve de **Flamanville (France) le 16/01/2022 et Hoogerheide (Pays-Bas) le 23/01/2022 :**

- Coureurs sélectionnés au Championnat du Monde 2022 ;
- Concernant Flamanville, la Fédération dispose d'un quota de 10 coureurs juniors. Seront engagés les coureurs sélectionnés pour le Championnat du Monde puis une liste de coureurs ayant remplis les critères suivants :
 - Podium Championnats de France ;
 - Top 6 d'une manche de la Coupe de France ;
 - Top 6 d'un cyclocross inscrit au calendrier UCI.

Seront pris en charge par l'Equipe de France uniquement les coureurs sélectionnés pour le Championnat du Monde.

➡ Coupes du Monde - Juniors dames :

La participation aux épreuves de Coupe du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Pour l'épreuve de **Tabor (République Tchèque) le : 14/11/2021**
 - Avoir terminé dans les 5 premières du Championnat de France juniors dames 2021 ;
 - Avoir terminé dans les 3 premières d'une épreuve UCI juniors 2021/2022 ;
 - Avoir terminé dans les 3 premières juniors d'une des 4 premières manches de la Coupe de France 2021-2022.

La sélection définitive sera déterminée après la Coupe de France de Quelneuc

- Pour les épreuves de **Namur (Belgique), Dendermonde (Belgique) le : 19/12/2021 et 26/12/2021**
 - Avoir terminé dans les 15 premières de la 1^{ère} manche de Coupe du Monde 2021 ;
 - Avoir terminé dans les 12 premières du Championnat d'Europe cyclo-cross 2021 ;
 - Avoir terminé dans les 5 premiers d'une des deux manches de la Coupe de France de Troyes.

- Pour l'épreuve de **Flamanville (France) le 16/01/2022 et Hoogerheide (Pays-Bas) le 23/01/2022 :**
 - Les coureuses sélectionnées au Championnat du Monde 2022 ;
 - Concernant Flamanville, la Fédération dispose d'un quota de 10 coureurs juniors. Seront engagées les sélectionnées pour le Championnat du Monde puis une liste de coureurs ayant remplies les critères suivants :
 - Podium Championnats de France ;
 - Top 6 d'une manche de la Coupe de France ;
 - Top 15 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI.

Seront pris en charge par l'Equipe de France uniquement les coureurs sélectionnés pour le Championnat du Monde.

➔ Championnats d'Europe à col du Vam (Pays-Bas) – 6 et 7/11/2021



La participation aux Championnats d'Europe s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire. La composition de l'équipe sera proposée sur la base d'athlètes sélectionnables par leurs performances obtenues après observation des épreuves internationales et nationales.

➔ Championnats d'Europe - Femmes Elites

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 16 premières d'une manche de la Coupe du Monde, du Championnat d'Europe ou du Monde 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans les 20 premières d'une manche de la Coupe du Monde 2021-2022 ;

La sélection définitive sera déterminée à l'issue de la manche de Coupe du Monde d'Overijse

➔ Championnats d'Europe - Hommes Elites

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 16 premiers d'une manche de la Coupe du Monde, du Championnat d'Europe ou du Monde 2020-2021 ;
- Avoir terminé dans les 20 premiers d'une manche de la Coupe du Monde 2021-2022 ;

La sélection définitive sera déterminée à l'issue de la manche de Coupe du Monde d'Overijse

➔ Championnats d'Europe - Femmes U23

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières juniors ou espoirs d'un championnat international cyclocross, VTT XCO et route 2021 ;
- Avoir terminé sur le podium du Championnat de France Elite 2021 ;
- Avoir terminé dans les 30 premières d'une manche de la Coupe du Monde 2021-2022 ;
- Avoir terminé dans le top 3 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI 2021-2022.

La sélection définitive sera déterminée à l'issue de la manche de Coupe du Monde d'Overijse

➔ Championnats d'Europe - Hommes U23

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 30 premiers d'une manche de Coupe du Monde Elite 2021-2022 ;
- Avoir terminé dans le top 3 U23 d'une des deux manches de la Coupe de France de Quelneuc ;
- Avoir terminé dans le top 8 d'un cyclocross C2 inscrit au calendrier UCI.

La sélection définitive sera déterminée à l'issue de la manche de Coupe du Monde d'Overijse

➔ Championnats d'Europe – Juniors dames

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 5 premières du Championnat de France juniors dames 2021 ;
- Avoir terminé dans le top 3 juniors d'une des deux manches de la Coupe de France de Quelneuc.

La sélection définitive sera déterminée à l'issue de la manche de Coupe de France de Quelneuc

➡ Championnats d'Europe – Juniors Hommes

L'U.E.C. permet un **quota maximal de 8 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 3 premiers d'une épreuve UCI juniors 2021/2022 ;
- Avoir terminé dans le top 5 juniors d'une des deux manches de la Coupe de France de Quelneuc.

La sélection définitive sera déterminée à l'issue de la manche de Coupe de France de Quelneuc

➔ Championnats du Monde à Fayetteville (USA) - 29 et 30 janvier 2022



La participation aux Championnats du Monde s'effectue au sein d'une **sélection nationale** avec port du maillot national obligatoire. La composition de l'équipe sera proposée sur la base d'athlètes sélectionnables par leurs performances obtenues après observation des épreuves internationales et nationales.

La **participation aux Championnats de France** de cyclo-cross est obligatoire pour être sélectionné.

➔ Championnats du Monde - Femmes Elites

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 6 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 12 premières des championnats d'Europe Elite 2021 au Col du Vam ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 20 premières d'un manche de la coupe du monde 2021-2022 ;
- Être dans les 20 premières du classement général de la coupe du monde 2021/2022 au 16/01.

La sélection nominative des sportives sera proposée à partir du 17 janvier

➔ Championnats du Monde - Hommes Elites

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 6 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 12 premiers des championnats d'Europe Elite 2021 au Col du Vam ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 20 premiers d'un manche de la coupe du monde 2021-2022 ;
- Être dans les 20 premiers du classement général de la coupe du monde 2021/2022 au 16/01

La sélection nominative des sportifs sera proposée à partir du 17 janvier

➔ Championnats du Monde - Femmes U23

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières des championnats d'Europe U23 2021 au Col du Vam.
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 25 premières scratch ou 10 premières U23 d'une manche de la coupe du monde 2021/2022 ;

- Être parmi les 10 premières espoirs dames du classement général de la coupe du monde 2021-2022.

La sélection nominative des sportives sera proposée à l'issue des Championnats de France.

➔ Championnats du Monde - Hommes U23

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers des championnats d'Europe U23 2021 au Col du Vam ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 10 premiers d'une manche de la coupe du monde U23 2021/2022 à Tabor, Namur ou Dendermonde ;
- Avoir terminé au moins une fois dans les 25 premiers d'une manche de la Coupe du monde Elite 2021/2022 ;
- Être dans les 10 premiers du classement général de la coupe du monde U23 2021/2022 ;

La sélection nominative des sportifs sera proposée à l'issue des Championnats de France.

➔ Championnats du Monde – Juniors Dames

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premières des championnats d'Europe Junior Dames 2021 au Col du Vam ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 12 premières d'une manche de la coupe du monde juniors dames à Tabor, Namur ou Dendermonde ;

La sélection nominative des sportives sera proposée à l'issue des Championnats de France.

➔ Championnats du Monde – Juniors Hommes

L'U.C.I. permet un **quota maximal de 5 places**

Sont sélectionnables les athlètes ayant rempli l'un des critères suivants :

- Avoir terminé dans les 10 premiers des championnats d'Europe Junior 2021 au col du Vam ;
- Avoir terminé au moins une fois, dans les 12 premiers d'une manche de la coupe du monde Junior 2021/2022 à Tabor, Namur ou Dendermonde ;

La sélection nominative des sportifs sera proposée à l'issue des Championnats de France.

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – CS 40100 - Montigny-le-Bretonneux - 78 069 Saint-Quentin-en-Yvelines
Téléphone : 08 11 04 05 55 / 01 81 88 09 24 - Courriel : info@ffc.fr

Direction Technique Nationale / Equipes de France

Catherine Dao
E-mail : c.dao@ffc.fr - Tél: +33 (0)1 81 88 09 31

Entraîneurs Nationaux de la discipline

- Emmanuel BRUNET – Manager Filière Route / Cyclo-cross
- François TRARIEUX – Sélectionneur national Cyclo-cross

Diffusion des Sélections en Equipe de France



www.ffc.fr

LA FÉDÉRATION PRATIQUER **HAUT NIVEAU** FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME Newsletter Abonnez-vous FRANCE CYCLISME Événements STRUCTURER SE FORMER

Equipe de France
L'équipe de France, c'est quoi ?
Sélections / modalités

Cyclistes de haut niveau
Sport de haut niveau
Accompagnement socio professionnel
Portail du Suivi Quotidien du Sportif

Les Pôles
Pôle France

Détection

Recherche et performances
Projet de performance

Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)
Qu'est-ce que la SMR
Validation licence - test à l'effort
Suivi biologique

Haut Niveau / Equipe de

Accompagner et former les cyclistes pour remporter des victoires mondiales et olympiques est une mission de la FFC. Avec les sportives et les sportifs qui s'engagent dans cette aventure, nous partageons les valeurs de l'olympisme : « l'amitié, le respect et l'excellence ».